

# JÉRUSALEM : UNE DÉCISION IRRESPONSABLE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 15 DÉCEMBRE 2017

En annonçant sa volonté de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'Etat d'Israël, le président des États-Unis a pris une décision extrêmement dangereuse et la Ligue des droits de l'Homme (LDH) la considère comme radicalement contraire au droit international, elle constitue une forme de légitimation de la politique israélienne d'occupation et de colonisation.

Depuis cinquante ans, cette politique considérée comme un crime de guerre selon le Statut de Rome créant la Cour pénale internationale, se traduit par des confiscations de terre et des expropriations et prive les Palestiniennes et les Palestiniens de leurs droits fondamentaux les plus élémentaires.

La LDH a constamment dénoncé une politique qui cause d'immenses souffrances et humiliations au peuple palestinien, et contribue à entretenir l'instabilité dans la région. Aujourd'hui, elle condamne avec force la décision unilatérale et irresponsable du président des États-Unis.

En décembre 2014, la LDH avait salué le vote de l'Assemblée nationale demandant au gouvernement français de reconnaître un État palestinien dans les frontières de 1967, avec Jérusalem comme capitale partagée avec Israël. Ce vote allait dans la bonne direction. La LDH demande au président de la République de prononcer dès maintenant la reconnaissance de l'État de Palestine.

La LDH demande au président de la République de ne pas céder aux pressions des partisans de la décision du président des États-Unis, dont le résultat sera d'augmenter les tensions dans de nombreux pays et qui va à l'encontre de tous les efforts nécessaires à la construction d'une paix juste et durable au Proche-Orient.

Parce qu'il ne saurait y avoir de paix sans justice, l'urgence est de tout faire pour favoriser une reprise des négociations en faveur d'une solution à deux États. C'est en ce sens que la LDH entend continuer à se battre pour que le peuple palestinien et le peuple israélien disposent enfin, l'un et l'autre, de pays aux frontières sûres et reconnues.

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898

